

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/24

Objet : Convention de mise à disposition du chalet prototype « cabane des pêcheurs » auprès de la fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes

L'an deux mille treize, le 19 juillet, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette Séance fait suite à la séance du 9 juillet 2013 annulée faute de quorum.

Séance du 19 juillet 2013

Date de convocation :
10 juillet 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 7

Suffrages exprimés :
7 pour
0 abstention
0 contre

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Jean Claude FERMIER** (Secrétaire), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant)

Etaient représentés :

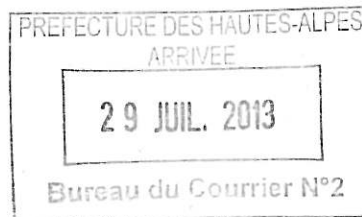
Mme Chantal EYMEOD par Michel BAUDRY
Mme Valérie ROSSI par Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Mme Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie ROSSI, M. Marc AUDIER, M. Roger DIDIER, M. Richard SIRI, M. Claude FEUTRIER.



Exposé des Motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée la décision prise ce jour concernant la révision de la convention cadre souscrite avec E.D.F. le 16 juin 2008. Ce document fondateur de l'action publique portée sur le lac par l'Etat, E.D.F. et l'établissement public intègre désormais une annexe définissant précisément les conditions d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Le Président constate que cette annexe comprend un volet « architectural » très important dont l'illustration concrète renvoie à l'élaboration de la « cabane des pêcheurs » par le lycée professionnel « Alpes et Durance » sous la maîtrise d'œuvre de Monsieur Eric BOISSEL.

Ce bâtiment, réalisé à des fins expérimentales et pédagogiques, est aujourd'hui quasiment achevé. Ayant vocation à conserver son caractère exemplaire pour aider les prestataires du lac à la construction ou à la réhabilitation de leurs chalets professionnels, il doit par ailleurs répondre, conformément aux décisions actées par le comité syndical et au dossier de demande de subventions « développement de l'activité pêche », à une mission d'intérêt public assumée par la Fédération départementale de la pêche dans les Hautes-Alpes.

Dans ces conditions, le Président propose de mettre à disposition de la fédération ce chalet prototype en application de la convention partenariale ci-jointe. Ce document conventionnel, conforme à l'autorisation d'occupation temporaire déjà délivrée au bénéfice de la fédération, doit

notamment pouvoir encadrer les objectifs de développement de l'activité de pêche, partagés par le S.M.A.D.E.S.E.P. et la fédération départementale de pêche. Ce principe vise ainsi à renforcer l'attractivité de Serre-Ponçon, en tant que destination nautique et sur des périodes annuelles où la fréquentation touristique est généralement moins soutenue.

Ceci exposé, il est convenu de ce qui suit.

VU :

- La convention-cadre du 16 juin 2008 entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. et ses annexes ;
- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que définis par arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 ;
- Les délibérations du Comité syndical n°2007-37 du 14 décembre 2007 et n°2009-33 du 10 novembre 2009 formalisant la convention partenariale avec le lycée professionnel « Alpes et Durance » pour la définition et la réalisation d'un « chalet modèle » conforme au cahier des charges annexé aux conventions d'AOT délivrées avec E.D.F. par le syndicat mixte ;
- La délibération du Comité Syndical n°2008-47 du 30 septembre 2008 pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'élaboration d'un chalet prototype pour l'accueil et le stockage sur le domaine public hydroélectrique ;

CONSIDERANT :

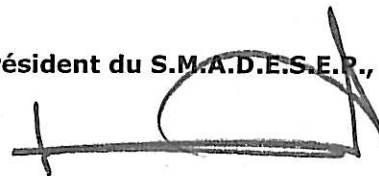
- La nécessité d'améliorer les conditions d'accueil touristique sur les rives de la retenue ;
- La mise en place de conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public hydroélectrique sur les rives de Serre-Ponçon ;
- L'intérêt que produire à des fins démonstratives une construction « modèle », permettant aux bénéficiaires d'AOT de mieux imaginer l'équipement qui, conforme au cahier des charges architectural, se révélerait être le plus adéquat à leurs besoins respectifs ;
- La mission de maîtrise d'œuvre confiée à cet effet à Monsieur Eric BOISSEL ;
- La programmation, dans le cadre du dossier de demande de subvention relatif au développement de la pêche, d'un bâtiment d'accueil prévu sur le site des Eygoires ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juillet 2013 :

- **APPROUVE** l'exposé tel que présenté par le Président,
- **ADOpte** en conséquence la convention partenariale ci-jointe entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et la Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- **INVITE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,



Victor BERENGUEL